



SOMBREFFE

Bimestriel officiel d'informations communales

N°157 - Septembre 2020



Sécurité routière : les premiers radars préventifs ont été installés dans l'entité en novembre 2017.

**CHASSIS - PORTES - VOILETS
VERANDAS - PERGOLAS - PVC - BOIS - ALU**

VISITEZ
NOTRE SHOWROOM

Ets DELFOSSE

www.chassis-delfosse.be

Au service de la qualité depuis 1986

Au service de la qualité en toute confiance...

Rue Lucien Ponlot, 45 - 5140 LIGNY

☎ **071 88 60 00** 📠 071 88 62 63

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137
info@regifo.be
www.regifo.be



Votre conseillère en communication,

Marielle MOSSIAT

se fera un plaisir de vous rencontrer.

Prenez contact avec elle
au 0498/883 895

CTCréation

Entreprise de pavage

- Klinkers
- Parking
- Terrassement
- Soutènement

GSM 0476.21.84.66
www.ct-creation.be

Find us on facebook. CT Création

 **CARPENTIER JARDINS**

Rue de Boignée, 1
5140 Tongrinne

Création et entretien, plantation, taille, élagage, abattage, tonte, pavage, pose de clôture...

Devis gratuit

071/88.96.38
0496/48.39.60

carpentierjardins@hotmail.com
www.carpentierjardins.be



infi-coulon
Coulon Gérald

Soins infirmiers à domicile de qualité, prestés 7j/7

Prise de sang, Sombrefe et entités

0494 620 984

coulon_gerald@hotmail.com
www.infi-coulon.be



Nathalie Crabeck

Pédicure médicale.
Réflexologie plantaire.

21, rue Tienne de Mont
5140 Sombrefe
0495/89.95.42

Édito



Septembre, mois de la mobilité !

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Si je devais faire le top 3 des sujets abordés de manière continue depuis le début de la législature dans vos courriers et mails adressés chaque jour à la Commune, on retrouverait les problèmes de vitesse des véhicules, la propreté et la mobilité au sens large. Vos élus l'ont bien compris puisqu'au dernier Conseil communal de rentrée, un point de l'ordre du jour y était consacré et de nombreuses questions orales d'actualité étaient déposées pour analyse et réflexion.

C'est dans cet esprit que le budget 2020 a prévu quelques premiers investissements, sans doute bien insuffisants mais marquant une ligne politique pour les prochaines années, en travaux de voirie et de trottoirs :

1. La réfection des rues Agnelée-Bassée à Sombreffe et Saint-Nicolas à Ligny ;
2. La création d'un trottoir rue Pichelin à Tongrinne ;
3. L'étude, validée par le Conseil communal, de la réfection de la rue de l'Eglise à Boignée et d'une partie de la rue de Wavre à Sombreffe ;
4. L'étude, par un organisme extérieur, d'aménagements de sécurisation de l'espace public, dont le placement de 3 premiers ralentisseurs à des endroits dangereux de nos routes communales ;
5. L'achat de mobilier urbain pour empêcher le stationnement sauvage des voitures sur les trottoirs ;
6. Ou encore l'achat de panneaux intelligents indiquant la vitesse des véhicules avec des messages de sécurité routière.

Par la suite, dans les budgets 2021 à 2024, la majorité communale poursuivra les investissements et les réflexions sur la mobilité dans toutes les rues pour lesquelles, sur base des demandes citoyennes, une réflexion et une objectivation par le conseiller en mobilité et la police auront abouti. Là où cela s'avérera nécessaire, nous proposerons des changements de circulation pour fluidifier le trafic et la création de nouvelles places de parking pour libérer les trottoirs souvent envahis de véhicules.

Pour certains dossiers de sécurisation de routes à grand trafic, nous demanderons la convocation de la « Cellule provinciale de la sécurité routière ». C'est ainsi que, grâce à l'aide de certains citoyens, nous travaillons actuellement sur un premier dossier de cheminement piéton et cyclable de la Chaussée de Chastre à Sombreffe, au départ de l'école Saint-Laurent. Le parcours administratif d'un tel dossier nécessitera malheureusement plusieurs années avant sa réalisation.

Concernant l'état de nos voiries régionales, dont certaines ont manqué d'entretien ces dernières années, une réunion de travail convoquée à l'initiative de la Commune le 4 septembre, avec comme invité d'honneur le Directeur de notre district, a permis d'aborder tous les travaux de voirie souhaités dans le futur «plan d'investissement régional 2025-2029».

Dans l'attente, le pouvoir communal restera très attentif à l'évolution de la situation. C'est ainsi que, par exemple, concernant la RR 273, de l'ancienne gendarmerie jusqu'à Chasse-Lion, c'est suite à un rapport officiel fédéral commandé par la Commune en mars 2019 et d'une menace du Bourgmestre de fermer purement et simplement la route, que des travaux de réfection ont été réalisés en urgence, par la Région, ce 25 août dernier.

Comme vous le constatez, avec patience et persévérance, vos élus travaillent à améliorer la sécurité routière et la mobilité. Ensemble, espérons que les résultats suivront dans les prochaines années !

Je vous souhaite une excellente rentrée !

Toujours à votre disposition avec mes collègues Echevins, via mon secrétariat.

Étienne BERTRAND, Votre Bourgmestre

Vu l'obligation des mesures de distanciation sociale, les permanences PHYSIQUES du Bourgmestre sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Cependant, il est toujours possible de lui écrire par mail ou par courrier, ou de vous adresser à sa secrétaire Madame CHARUE au n° de tél. 071/827.427, ou par email à l'adresse ingrid.charue@sombreffe.be pour lui soumettre tout problème de gestion communale.



Sommaire

03 / Éditorial

04 / Le Conseil communal

05 / Actualités communales

06 / Informations aux citoyens

08 / Les services communaux

09 / Service Population état civil

09 / Service Affaires générales

11 / Service Cohésion sociale

14 / Service Cadre de vie

18 / Le CPAS

21 / L'avis des groupes politiques

22 / Expressions citoyennes

23 / La vie des associations

26 / Agenda des activités

Le Conseil communal

Tout habitant de la Commune peut recevoir, sur simple demande à l'Administration communale, les dates des réunions du Conseil communal, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour.

Le P.V. approuvé des séances est également téléchargeable sur www.sombreffe.be.

Plus d'infos : Service Affaires générales - Ingrid CHARUE - 071/82.74.27 - ingrid.charue@sombreffe.be



Le Conseil communal du 20 février 2020 a décidé :

- D'approuver la **convention d'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW)** dans le cadre de la seconde Opération de Développement Rural (ODR);
- D'approuver la **convention de collaboration concernant l'aide juridique** aux communes;
- D'approuver l'avenant n°4 à la **convention établie entre la Commune de Sombreffe et l'asbl OxyJeunes** visant à prolonger la collaboration jusqu'au 31 décembre 2020;
- D'approuver l'avenant n°3 à la **convention de partenariat avec l'association Espace Livres**;
- D'approuver la **convention relative aux aménagements préventifs par rapport aux problèmes d'inondations de la rue Scourmont**;
- De passer un marché de travaux estimé à 20.000,00 € TVAC pour des **travaux de relampage au Complexe sportif de Sombreffe**;
- D'approuver le principe de l'engagement d'une procédure « In House » pour **l'étude des entretiens de voirie à Sombreffe, de la réfection de la rue de Wavre à Sombreffe et des travaux d'égouttage Chaussée de Namur et de Charleroi à Tongrinne**, et de marquer un accord de principe quant à la désignation d'INASEP, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne dans le cadre de cette procédure;
- D'approuver la **convention de services relative à des prestations de curage et d'inspections visuelles des réseaux d'égouttage** mis en place par l'INASEP;
- De **sensibiliser** les autorités régionales à la **problématique du survol des zones concernées par les décollages** en sens moins fréquent dus aux vents de secteur nord-est sur le territoire de Sombreffe et par la **fréquence des atterrissages; de demander l'installation de sonomètres** sur les trajectoires réelles lors des décollages et atterrissages (2 sur Ligny et 1 sur Tongrinne) afin d'objectiver l'impact des nuisances sonores; de demander aux Ministres compétents de s'assurer du bon fonctionnement et de l'étalonnage de tous les sonomètres, anciens et nouveaux, permettant ainsi à la région d'exercer pleinement ses missions de respect de la législation environnementale et de protection de sa population contre les dépassements sonores;
- De prendre une **motion concernant la suppression de la maternité sur le site du Centre Hospitalier Régional Val de Sambre**;
- De répondre aux questions orales de Monsieur Laloux et de Madame Halleux, Conseillers communaux.

Le Conseil communal du 1er septembre 2020 approuvera les séances des 11 et 18 juin derniers.



Actualités communales

Un service public pouvait-il s'arrêter pendant la crise sanitaire ?

Alors que les entreprises privées ont été obligées d'arrêter leurs activités pendant la période de confinement, les pompiers, les policiers, les hôpitaux, les services de soins de santé, les communes,... ont dû poursuivre leurs missions essentielles de services aux citoyens.

Dans le même esprit, on pourrait se demander pourquoi une commune a dû continuer à travailler ?

A cette question, certains diraient qu'une commune n'est pas très utile et qu'il aurait été possible, en conséquence, de placer une partie du personnel en chômage technique pour faire « une belle économie » financière.

Le chômage technique permet d'éviter le licenciement de personnel excédentaire lorsque l'activité de l'entreprise privée ou publique diminue. En raison de la crise sanitaire du Covid, cela a été exceptionnellement permis aux pouvoirs publics.

Si, pour une grande ville comme Namur, Charleroi ou Liège, le fait de disposer de centaines d'agents communaux permet de répondre aux missions des communes en créant une cellule réduite d'agents communaux et de mettre les autres agents en chômage technique, pour une commune rurale de la taille de Sombreffe, qui ne compte que 70 ouvriers et employés, il n'était pas envisageable de se passer des compétences et de la disponibilité de membres du personnel.

Pourquoi ?

Durant la période du confinement, il faut savoir qu'**au-delà des agents qui étaient** encore, à tour de rôle, **chaque jour présents** dans l'enceinte de la maison communale, **tous les autres agents étaient, soit en télétravail, soit rappelés immédiatement** selon les urgences et les dossiers à traiter.

Contrairement à ce que vous pourriez penser, la gestion quotidienne a nécessité l'exécution de diverses tâches, telles que la distribution de matériel médical, de commande de masques, de communication externe et interne à la commune, de gestion de crise sanitaire demandée par les autorités supérieures, de suivi des décès dans l'entité, de gestion de la propreté publique,... Sans parler des missions habituelles, qui nécessitaient aussi un suivi particulier (urbanisme, état civil, enseignement, nettoyage des locaux, finances,...).

Faire croire qu'il était possible de mettre une partie du personnel en chômage technique est donc, non seulement une illusion, mais surtout contraire à une réalité administrative de la gestion quotidienne d'une petite commune comme Sombreffe.

Enfin, pour conclure, s'il y a bien une caractéristique érigée en principe de droit administratif du fonctionnement des services publics, c'est celui de la **CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC** ! On n'imagine pas qu'on ferme la police, les pompiers, l'hôpital, la commune, pour les vacances annuelles, comme on le fait dans une entreprise privée. On n'imagine pas non plus qu'une commune n'ait pas eu moins de travail pendant la période de confinement qu'en temps normal.

Vous comprendrez donc qu'il était impossible ou extrêmement difficile de mettre une partie de notre personnel en chômage technique durant cette période pour faire une belle économie.

Le Collège communal.

Un projet naturel à Vivier Anon

Sombreffe met sa goutte d'eau à la plantation des 4000 km de haie en Wallonie.

Après avoir récupéré une prairie communale située à Vivier Anon, la Commune de Sombreffe a décidé de développer sur celle-ci un projet naturel.

Située à la source de la Sombre, cette prairie fera l'objet de plantations cet automne.

Une haie rivulaire sera plantée sur la rive nord de la Sombre, sous forme de double rang avec un aulne tous les cinq mètres (saule, aubépine, noisetier, viorne, prunellier et sureau). Une deuxième haie sur simple rang sera plantée sur le pourtour de la parcelle. Celle-ci sera composée d'un mélange d'aubépine, de bourdaine, de cornouiller, d'églantier, d'érable de fusain, de prunellier, de noisetier, de cerisier à grappes, de sorbier, de troène de sureau et de viorne. Enfin, un alignement de saules blancs taillés en têtards sera réalisé du côté du sud de la Sombre, soit : 1034 plants, 610 mètres courant de haie et un alignement de 192 mètres.

La mode de gestion choisi pour ce terrain est l'écopâturage, qui consiste en un entretien par des moutons et ce afin d'être le plus écologique possible.





Informations aux citoyens

VESTIBOUTIQUE SPORTIVE
de la Maison Croix-Rouge Gembloux

Rue des Fabriques 1
5030 Gembloux

Anne-Marie, Jeannine et toute l'équipe vous attendent, tous les mercredis de 9 h à 18 h et les samedis de 9 h à 15 h

La vestiboutique est un lieu convivial et ouvert à toutes et à tous où sont vendus des vêtements et du petit matériel de seconde main à caractère sportif. Les tarifs y sont accessibles et les personnes qui disposent de ressources limitées peuvent y bénéficier de réductions voire de la gratuité.



Téléphone : 081/61 67 95



Croix Rouge : APPEL AUX BENEVOLES

La Maison Croix-Rouge Gembloux-Sombreffe est à la recherche de chauffeurs-livreurs bénévoles pour effectuer des transports de sang et de personnes.

Intéressé(e) ?

Contacts : tél. 081/61.49.64
mcr.gembloux@croix-rouge.be



Traiteur poissonnier

98, chaussée de Nivelles
5140 Sombreffe
071/12.26.66

*Grand merci
aux annonceurs*



*chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats*

L'OASIS DES LOISIRS
REMORQUES **SARIS**



**Déjà à partir de
665,50 € TTC**



Ch. de Gembloux 69
5140 TONGRINNE
(SOMBREFFE)
(071) 88 99 15

oasisloisirstongrinne@skynet.be

Plantations : réglementation en vigueur en matière d'arbre dans les jardins privés

Les dispositions légales à observer au sujet de la présence d'arbres dans les jardins privés sont les suivantes :

Article 35 - Chapitre V - Code Rural

Il n'est permis de planter des arbres de haute tige qu'à la distance consacrée par les usages constants et reconnus ; et à défaut d'usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les arbres à haute tige, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres arbres et haies vives. Les arbres fruitiers de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté du mur séparatif de deux propriétés, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance. Si ce mur n'est pas mitoyen, son propriétaire a seul le droit d'y appuyer ses espaliers.

Article 36 - Chapitre V - Code Rural

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale soient arrachés (excepté en cas d'une prescription trentenaire).

Article 37 - Chapitre V - Code Rural

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches. Si ce sont les racines qui avancent sur son héritage, il a le droit de les y couper lui-même. Le droit de couper les racines ou de faire couper les branches est imprescriptible.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, **tout abattage doit au préalable faire l'objet d'une demande d'autorisation** auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins, Assemblée qui statuera sur la suite à donner à la demande.

De ce qui précède résulte que la hauteur même des arbres plantés à distance réglementaire ne constitue pas une raison valable pour en exiger la suppression, pas plus que la chute de feuilles qui est à considérer comme un phénomène naturel. Il est à noter que l'élagage trop fréquent des arbres peut entraîner leur mort et qu'esthétiquement parlant certaines essences ne devraient pas être élaguées.

Pour ce qui concerne les **plaintes d'ombrage et d'inconvénients**, le Code Civil Belge (CC) établit que tout propriétaire a le droit de jouir de sa propriété. Si les uns peuvent jouir d'un jardin ensoleillé, les autres peuvent jouir de leurs plantations. Pour invoquer un trouble excessif de voisinage en justice de paix (ombrage, chutes de feuilles ou de fruits,...), il faudra établir l'existence d'un dommage actuel. Les jugements rendus par le juge de paix accordent en principe le maintien ou la réduction à une hauteur précise qui tiendra compte des intérêts de chacun. Rare sont les cas où la suppression d'une plantation est exigée.

Des brochures sont à télécharger sur <https://www.sombref.be/ma-commune/bien-vivre-ensemble/fichiers/plantations-pour-une-mitoyennete-responsable.pdf> (Plantations : Pour une mitoyenneté responsable) et <https://www.sombref.be/ma-commune/bien-vivre-ensemble/fichiers/plantations-quand-le-conflit-surgit.pdf> (Plantations : Quand le conflit surgit...).

Source : Espace Environnement, Charleroi, 2006, 4 p. Série «La Maison de l'urbanisme et de l'environnement».





Les services communaux

COORDONNEES DES SERVICES

Accueil général : Allée de Château-Chinon, 7

Tél : 071/82.74.10 - fax : 071/82.74.40

E-mail : info@sombreffe.be

Site Internet : www.sombreffe.be

Facebook : [Commune de Sombreffe-Officiel](https://www.facebook.com/Commune-de-Sombreffe-Officiel)

Twitter : [@ACSombreffe](https://twitter.com/ACSombreffe)

Service Affaires générales 071/82.74.18
Enseignement..... 071/82.74.32/13
Communication..... 071/82.74.39
Jumelage - Tourisme - Académie..... 071/82.74.27
Personnel..... 071/82.74.14
Prévention - Sécurité civile..... 071/82.74.21
Service juridique communal..... 071/82.74.28
Taxes - Redevances - Marchés..... 071/82.74.18

Service Cadre de vie..... 071/82.74.35
Environnement - Cimetières 071/82.74.36
Mobilité..... 071/82.74.34
Travaux 071/82.74.34/37
Urbanisme 071/82.74.30/33

Service Population - Etat civil 071/82.74.24
Carte d'identité - Passeport..... 071/82.74.38
Etat civil (naissance, mariage, divorce, décès) 071/82.74.26
Population - Permis de conduire 071/82.74.24

Service Cohésion sociale..... 071/82.74.15
Accueil Temps Libre (extrascolaire) 071/82.74.44
Espace Public Numérique..... 071/82.08.99
Petite Infrastructure de Quartier (PISQ) - Jeunesse -
Associations - Plan de Cohésion Sociale (PCS). 071/82.74.25
Petite enfance - Enfance (Conseil des enfants).. 071/82.74.44
Social - Logement - Seniors - Culture - Santé... 071/82.74.15
Sports - Réservation de salles - Plaine & aires de jeux
Festivités - Occupations du domaine public.. 071/82.74.22

Service Finances/Directeur Financier 071/82.74.20

COORDONNEES GENERALES

Académie de musique-Section de Sombreffe

Rue G. Fiévet, 26 - Sombreffe

(durant les heures de cours)..... 071/88.59.56

Place du Jumelage - Tamines

(en journée, hors vacances scolaires)..... 071/77.28.21

Agence Locale pour l'Emploi et Titres-Services

Rue D. Harzée, 32 - Ligny 071/88.78.20

Centre communal de Ligny

Rue du Pirou, 8 - Ligny 071/82.74.22

(réservation des salles)

Maison Multiservices de Ligny

Rue Haute, 5 - Ligny 071/82.74.22

(réservation des salles)

Centre Sportif de Sombreffe

Allée de Château-Chinon, 6 - Sombreffe..... 071/88.94.71

(conciergerie)

CPAS

Rue Haute, 7 - Ligny 071/49.01.10 - Fax : 071/49.01.19

Ecoles communales (Ligny, Boignée, Tongrinne)

Rue Haute, 12 - Ligny 071/88.77.75

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 9h00 à 12h00

Les mercredis : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

En dehors de ces heures, en prenant rendez-vous directement avec le service pendant les heures d'ouverture au public.

Le Service Population - Etat civil est également accessible au public les 1er et 3ème samedis du mois, de 9h00 à 11h00.



Liste des n° utiles : à découper et à garder précieusement !

URGENCES (pompiers, ambulances) 112
Zone de Police SAMSOM..... 071/888.002 (antenne locale) - 071/260.800 (numéro général)
Zone de secours Val de Sambre (pompiers) 071/121.429 (services administratifs)
Médecin de garde..... 1733
Pharmacie de garde 0903-99.000 (1,50 €/min.) - www.pharmacie.be
Télé Accueil - écoute 24h/24 107
Child Focus 116000
Ecoute Enfants 103
Numéro vert Extrémismes et radicalismes violents 0800-111.72
Prévention des radicalismes et des extrémismes violents (point de contact central de Sambreville) 0496/264.811

Mariages (juin-juillet)



Pendant cette période, deux mariages ont été célébrés à l'Administration communale de Sombreffe le 27 juin 2020.

Il s'agit du mariage de :

- SPREUTELS Thibaut et VANHEES Daphné
- VANDENBUSSCHE Axel et DUBOIS Marie

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à ces 2 couples.
Toutes nos félicitations aux jeunes mariés !



Mariage de Marie DUBOIS et Axel VANDENBUSSCHE

Service Affaires générales

Cérémonie patriotique du 11 novembre 2020 : Monument de Tongrinne à 11h00



Des mesures exceptionnelles sont prises en raison de la crise sanitaire.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la cérémonie commémorative du 11 novembre prochain sera allégée et se tiendra uniquement si les injonctions des autorités fédérales le permettent.

Préalablement à l'événement, les participants sont invités à consulter le site internet de la commune (www.sombreffe.be) afin de savoir si la cérémonie est maintenue et, dans ce cas, quelles sont les conditions à suivre. Les personnes malades sont bien évidemment invitées à rester chez elles.

Participation sur inscription préalable :

Les participants seront limités à 40 et uniquement sur inscription obligatoire auprès d'Ingrid CHARUE, par téléphone au 071/827.427 ou par mail à l'adresse ingrid.charue@sombreffe.be.

Mesures sanitaires à respecter dès votre arrivée sur site et pour toute la cérémonie :

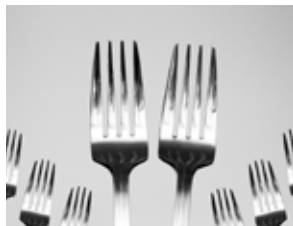
- Port du masque buccal obligatoire
- Maintien de la distanciation de 1,5m entre les personnes
- En cas de mauvais temps, vous êtes priés de vous munir d'un parapluie (il n'y aura pas de tonnelle pour le respect de la distanciation)
- Gel hydroalcoolique disponible sur site
- Pas de drink à l'issue de la cérémonie

Nous comprenons que ces différentes mesures peuvent être contraignantes mais cette période particulière nous oblige à être vigilants. Nous avons à cœur de perpétuer cette cérémonie du Souvenir dans un respect strict des mesures sanitaires.

Emploi

La Commune de Sombreffe recrute (réserve de recrutement) des surveillant.e.s du temps de midi pour ses écoles communales

Au sein des écoles communales (Boignée, Ligny et Tongrinne), vous serez chargé.e de l'accueil, de la surveillance et de l'encadrement des enfants de 2,5 ans à 12 ans pendant le temps de midi.



Les tâches principales sont les suivantes :

- Aider et surveiller les enfants durant les repas et le temps de midi
- Assurer la distribution des repas et veiller à ce que tous les enfants mangent
- Préparer le réfectoire avant les repas et le ranger après, nettoyage sommaire compris

Profil :

- Aimer le contact avec les enfants;
- Disposer d'aptitudes afin de savoir gérer des groupes d'enfants jusqu'à 12 ans;
- Présenter une image positive de l'école;
- S'intégrer dans l'environnement de travail et aimer travailler en équipe;
- Posséder des compétences relationnelles et communiquer aisément;
- Faire preuve de patience et de ponctualité;
- Etre autoritaire et juste;
- Une expérience probante au niveau de la gestion de groupe d'enfants est un atout (mouvement de jeunesse, plaine, ...), tout comme un diplôme d'éducateur/trice ou puériculteur/trice;
- Recrutement ouvert également aux personnes pensionnées (revenu complémentaire).

Horaires du contrat de travail : lundi-mardi-jeudi-vendredi, pour un total de 8 heures/semaine.

Formations offertes en rapport avec la mission.

Vous pouvez adresser vos candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) à l'Administration communale de Sombreffe, à l'attention du service Affaires général/Personnel, Allée de Château-Chinon, 7 à 5140 SOMBREFFE.

Pour tout renseignement complémentaire : prendre contact avec Mesdames LADRIERE (071/82.74.14) ou LIBEAU (071/82.74.13).



La Commune de Sombreffe recherche des surveillant.e.s habilité.e.s pour la rentrée scolaire 2020-2021 !

Le/la surveillant.e habilité.e par le Bourgmestre a notamment pour mission d'assurer la sécurité des enfants qui traversent la Chaussée de Nivelles, à hauteur du passage piéton situé face à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles «Les 2 Châtaigniers».

Vous êtes :

- âgé.e d'au moins 18 ans ?
- sous statut ALE ou de volontaire ?
- enseignant.e, parent,... ?
- disponible le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 8h40 et de 15h15 à 16h00, ainsi que le mercredi de 8h00 à 8h40 et de 11h50 à 12h40 ?
- soucieux/soucieuse de veiller à la sécurité des enfants aux abords des écoles ?
- disposé.e à suivre une petite formation sur la sécurité dispensée par la zone de police locale SamSom ?

Dans ce cas, n'hésitez pas à poser votre candidature auprès de l'Administration communale de Sombreffe à l'adresse mail info@sombreffe.be ou en téléphonant au numéro de téléphone suivant : 071/827 410.



Culture



BiblioBus

La bibliothèque itinérante de la Province de Namur propose en prêt direct au grand public (particuliers, familles, écoliers, etc.) des ouvrages variés des-

tinés à son information ou à son délasserment. Le Biblio-bus est présent sur le marché de Sombreffe un samedi par mois, Place Baudouin 1er, de 9h00 à 13h00.

Prochaines dates de passage à Sombreffe : **les samedis 19/09, 17/10, 28/11 et 19/12, de 9h00 à 13h00.**

BDbus

Le **BDbus** propose aux adultes et à la jeunesse des bandes dessinées et des mangas, ainsi que divers médias associés (magazines sur la BD, vidéos de mangas...).

Il est présent le 3ème mercredi du mois, de 13h00 à 15h00, Place Baudouin 1er à Sombreffe.

Prochaines dates de passage à Sombreffe : **les mercredis 16/09, 21/10, 18/11 et 16/12, de 13h00 à 15h00.**



Saison musicale 2020 : à vos agendas !



ATTENTION : MODIFICATIONS !
Le concert de Bach annoncé dans le bulletin communal 156 est reporté à septembre 2021 !

Les deux concerts ci-après sont à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

Dimanche 15 novembre – 17 h – Eglise de Sombreffe
Concert inaugural des orgues restaurées
Messe solennelle de Louis Vierre
Ensemble Spivaïmo (Dinant)
Direction : Marie-Claude Remy
Le Madrigal du Brabant – Direction : Noël Minet
Orgue : Arnaud Bazin

Dimanche 13 décembre – 16 h – Eglise de Sombreffe
Festival choral de Noël
Les Petits Chanteurs de Sombreffe – Direction : Charlotte Messiaen
Le Madrigal du Brabant – Direction : Noël Minet et 2 autres chœurs
Orgue : Arnaud Bazin

Ateliers d'éveil musical pour les petits de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans : reprise des activités

Comptines, jeux de doigts, bercements, petites percussions adaptées.

Où ? Dans les locaux de la Maison Multiservices – rue Haute, 5 à 5140 Ligny.

Quand ? D'octobre à décembre et de janvier à mai - 2 sessions de 8 samedis, **de 9h30 à 10h30 pour les 0 à 3 ans** (l'enfant est accompagné d'un parent) et **de 10h30 à 11h30 pour les 3 à 6 ans.**

Combien ? 80 € pour 8 séances.

Par qui ? Ateliers animés par des musiciennes des Jeunesses Musicales de la Province de Namur, spécialisées dans la petite enfance.

Prochaines séances : les samedis **3/10, 10/10, 17/10, 21/10, 14/11, 21/11, 28/11, 12/12/2020.**

Renseignements et inscriptions :

- Jeunesses Musicales de Namur - 081/74.63.53 - Email : jmn@jeunessesmusicales.be
Site internet : www.jeunessesmusicales.be/namur/ligny
- Service Cohésion sociale/Culture de l'Administration communale : Tél. 071/827.415 - cohesionso-ciale@sombreffe.be.



Petite enfance-Enfance-Jeunesse



Connaissez-vous le BébéBus de votre Commune ?

Il s'agit d'une halte-accueil de qualité pour les enfants jusqu'à 3 ans. Le BébéBus propose deux jours maximum d'accueil par semaine au tarif de 6 € ou 2 € la journée.

NOUS SOMMES DANS VOTRE RÉGION :

**Mardi et jeudi, de 9h00 à 16h00, au Complexe sportif de Sombreffe
Allée Château Chinon n°6**

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

- La coordinatrice du BébéBus : Océane COYETTE au 0472/72.66.42
- L'Administration communale de Sombreffe : Charlotte BENABID - 071/827.444
ou charlotte.benabid@sombreffe.be



Plaine de jeux communale



La volonté du Collège communal et du staff des Moniteurs était d'organiser la traditionnelle Plaine de jeux, afin de permettre aux parents de pouvoir compter sur une organisation accessible à tous et qui a fait ses preuves en matière d'encadrement, de respect de chacun et de dynamisme ; mais aussi pour permettre aux enfants de retrouver leurs amis, les joies de pouvoir jouer dehors et de s'amuser entre amis après de trop longues semaines de contraintes.



Pendant quatre semaines de jeux, de découvertes, d'amusements, le tout dans le respect des normes imposées par l'ONE et sur trois sites (école communale de Tongrinne pour les 3-6 ans, école communale de Ligny pour les 7-9 ans et complexe sportif de Sombreffe pour les 10-12 ans), le service public a une nouvelle fois répondu à l'attente en proposant des activités nombreuses et variées.

Merci à tous les membres du staff encadrant (chefs, sous-chefs, animateurs, stagiaires) et au personnel de nettoyage, qui ont fait de cette plaine de jeu un peu particulière une nouvelle réussite !



« ÉTÉ SOLIDAIRE, je suis partenaire 2020 »



Daisy, Hélène, Dorian et Simon ont été engagés cette année pour effectuer leur première expérience professionnelle au sein de la Commune de Sombreffe sur deux périodes d'engagement, à savoir du 6 au 17 juillet et du 3 au 14 août.



Pour rappel, Eté Solidaire est une initiative régionale soutenue par les plans de Cohésion sociale communaux. Le but est de permettre aux jeunes de Sombreffe de postuler au sein de l'Administration et de découvrir le monde professionnel, mais également de participer à des projets relatifs à l'amélioration du cadre de vie local.

En 2019, ils ont notamment élaboré des boîtes à livres qui ont été placées dans les 4 villages de l'entité et ce projet était - entre autre - soutenu par la Province de Namur. Cette année, c'est également la Province qui a permis à deux jeunes de s'intégrer durant une semaine dans un projet graphique au sein de la Cité Jean Maroy. Par ailleurs, les 4 jobistes ont pu intégrer par binôme des équipes du service Cadre de vie communal, encadrés par Jenny et Anthony.

Des travaux de mise en peinture des logements de transit, de petites maçonneries mais également d'embellissement du domaine public ont été réalisés. Les jobistes semblent avoir apprécié leur expérience et ont pu profiter de leur rémunération bien méritée pour la suite de leurs vacances.



Simon LOX



Hélène HOUGARDY



Dorian HUSSIN



Daisy TERROIR

Projet GRAFF - Cité Jean Maroye à Ligny



L'idée d'un projet Graff est née il y a deux ans et a pris forme au cours des mois, soutenue par la Province qui subventionne entièrement le projet dans le cadre d'un partenariat Commune-Province.

L'idée est venue de la Cité des Couteliers, qui avait aimé le travail graphique sur les abris de bus de l'entité, présenté lors de la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion So-

ciale en 2017. Dès lors, le service Cohésion sociale communal a mené le dossier en collaboration avec Imagin'AMO de Gembloux et le collectif artistique DRASH de Namur.

Le but étant bien évidemment d'embellir l'espace de la Cité Jean Maroye et d'en faire profiter les enfants qui y jouent fréquemment, le projet s'est porté sur l'un des murs ainsi que sur le sol de la zone des garages. Grâce à Imagin'AMO, les inscriptions ont atteint les 10 participants, dont des enfants habitant la cité ou vivant à proximité.

L'avis des jeunes artistes en herbe a été sollicité et c'est tous ensemble qu'ils ont collaboré au projet artistique final. Des jeux de sol ont donc vu le jour, notamment une marelle et un twister, pour le plus grand bonheur des petits... et des grands.



Cimetière

Fête de Toussaint :

Les **travaux** de nettoyage et d'entretien des tombes, ainsi que tous les travaux de construction seront **interdits dans les cimetières communaux à partir du jeudi 29 octobre 2020**.

Les cimetières restent bien entendu accessibles pour le recueillement et le dépôt de fleurs.

Vous trouverez un affichage individuel sur les sépultures arrivées à échéance.

- Cimetière de Sombreffe : 1 sépulture
- Cimetière de Ligny : 6 sépultures
- Cimetière de Boignée : 2 sépultures

Il est toujours possible de les renouveler gratuitement auprès du service Cadre de vie/Cimetière (Frédéric Vansimaey : 071/827.436).



Déchets

Collecte des papiers-cartons en conteneurs : pour quoi faire ?

La collecte des papiers-cartons en conteneur n'est pas obligatoire, mais chaque ménage peut obtenir son conteneur, ce qui comporte certains avantages indéniables :

- Le stockage des papiers-cartons chez vous s'en trouve facilité ;
- Les papiers ne risquent pas de s'éparpiller sur la voie publique en cas de vent ;
- Les papiers-cartons ne sont plus soumis à la pluie et à la neige, un plus pour le processus de recyclage car la matière mouillée est plus difficile à traiter ;
- Les cartons secs sont moins lourds que lorsqu'ils sont mouillés ;
- L'utilisation du conteneur améliore les conditions de travail du personnel de collecte.



Comme pour les papiers-cartons conditionnés « en vrac » (soit ficelés, soit dans un carton soigneusement fermé), les conteneurs doivent être sortis le jour prévu pour la collecte, qui est renseignée dans le calendrier de collectes. Les conteneurs doivent également être remplis pour être présentés à la collecte.

Modalité d'acquisition de ce nouveau conteneur, disponible auprès de la Commune au prix de 26,27 € et aux conditions suivantes :

1. Prendre contact avec le service Cadre de vie/Environnement : Frédéric VANSI-MAEYS pour la réservation obligatoire (par tél. 071/827.436 ou par mail : frederic.vansimaey@sombreffe.be);
2. Paiement : un terminal bancontact sera à votre disposition sur place ;
3. Retrait du conteneur au hall de voirie situé Place de Mont, 3 à Sombreffe, 2 vendredis par mois (la date sera communiquée lors de la réservation).



Partager un conteneur papiers-cartons avec vos voisins pour gagner de la place, c'est possible car il n'est pas pesé individuellement !

Le Recyparc MOBILE sera à Sombreffe le mardi 13 octobre

Vu le faible succès du recyparc mobile à la rue des Bruyères et la rue Ardenelle, le Collège communal, en sa séance du 11 mars, a décidé de changer sa localisation.



Dans l'entité, les nouveaux lieux de localisation sont :



Emplacement du Recyparc Mobile du BEP,
Place Baudouin Ier à Sombreffe



Emplacement du Recyparc Mobile du BEP,
Place de Damvillers à Ligny

Les Recyparcs mobiles reprennent du service à partir du 1er octobre 2020, mais par mesure de précaution, assurez-vous au préalable de son passage à Sombreffe sur le site du BEP, dans la rubrique Actualités, via ce lien : <https://www.bep-environnement.be/actualites>.

Adresses de passage dans l'entité	Dates	Horaires
Place Baudouin Ier à Sombreffe	mardi 13 octobre 2020	9h - 12h
Place de Damvillers à Ligny	mardi 13 octobre 2020	13h - 16h

Voici les déchets qui peuvent être déposés dans ce recyparc mobile :

- Les huiles et graisses de friture
- Les huiles de vidange (moteur) usagées
- Les piles
- Les DSM - Déchets spéciaux des ménages (pots de peinture, solvants, extincteurs, produits phytos, radiographies, filtres à huile)
- Les ampoules économiques
- Les tubes néon
- Les bris de verres plats
- Les seringues usagées
- Les détecteurs de fumées
- La frigolite, les bouchons de liège, les écrans et petits DEEE et (déchets d'équipements électriques et électroniques)



En revanche, **les déchets encombrants, les déchets verts, le bois et les inertes ne pourront être collectés que dans les recyparcs classiques** qui sont équipés de conteneurs suffisamment grands pour accueillir ces déchets. En effet, les dimensions réduites de la remorque ne permettent pas d'accepter un volume de déchets trop important.

Les dépôts de médicaments entamés ou périmés, les déchets pouvant contenir de l'amiante-ciment ainsi que des déchets de nature explosive ou radioactive sont strictement interdits.

Environnement

Collecte des déchets d'égagages du 16 au 20 novembre

Cette collecte sera effectuée sur tout le territoire de l'entité **la semaine du 16 au 20 novembre 2020, avec inscription préalable obligatoire à la Commune avant le 13 novembre** au 071/827.436 (service Cadre de vie/Environnement).

Les déchets qui ne correspondent pas à la description ci-dessous ne seront pas emportés !

- Les déchets verts collectés devront être issus des activités normales d'entretien des jardins (branchages) ne pouvant être mis dans des sacs.
- Dans tous les cas, leurs poids, dimensions et natures permettront le chargement dans un véhicule de collecte.
- La longueur maximum sera de 1,50 mètre et ils seront solidement ficelés avec de la corde (l'usage de fil de fer est interdit).
- Il serait souhaitable de faire des fagots différents en fonction de la grosseur des déchets.
- Les autres petits déchets (feuilles) pourront être déposés dans des boîtes en carton ouvertes.
- Les souches ou autres tontes de pelouses ne seront pas ramassées.
- Les déchets seront déposés devant l'habitation de manière visible.
- ATTENTION : maximum 3M³ par habitation.

Le parc à conteneurs de Sombreffe est également à votre disposition pour le dépôt des déchets d'égagages (du mardi au samedi, de 9h à 17h - téléphone 071/81.49.31). Ce service est gratuit !

Pour tout renseignement complémentaire : vous pouvez contacter le service Cadre de vie/Environnement communal au 071/827.436.



Déclin des pollinisateurs

Récemment, une étude allemande a montré que la quantité (bio-masse) d'insectes volants dans les réserves naturelles a diminué de 80 % en moins de 30 ans. Globalement, les insectes sont de moins en moins abondants et on remarque même la disparition de certaines espèces. Les pollinisateurs sauvages sont fortement concernés par ce déclin, ce qui est très inquiétant.

Les **papillons** sont parmi les insectes les mieux connus de Belgique. Leur déclin a rapidement été détecté et les études réalisées ont permis de révéler l'ampleur de leur régression. Les papillons de Wallonie subissent un très fort déclin avec 51 % des espèces menacées. En 2008, 18 espèces sur les 101 initialement présentes, avaient déjà disparu de la région. Ce déclin massif touche surtout les espèces rares ou celles qui ont de plus grandes exigences écologiques.



© Petr Hyks - La Mélitée de Nickerl (*Melitaea aurelia*) est une espèce en danger critique d'extinction en Wallonie

Le déclin des **abeilles sauvages** a été détecté en Belgique dans les années 1980 grâce à la présence de spécialistes des abeilles dans la région. En 2005, on annonçait déjà que la moitié des espèces d'abeilles étaient rares, en déclin ou disparues. Aujourd'hui, une « liste rouge » des abeilles sauvages de Belgique est en cours de réalisation et les premiers résultats sont malheureusement plutôt alarmistes.



© M. Folschweiller - Le Bourdon grisé (*Bombus sylvarum*) est une espèce protégée en Wallonie et en danger critique d'extinction

Les **syrphes** quant à eux sont pour le moment mal connus et peu étudiés. L'estimation de leur déclin en Belgique se base sur les dires d'experts qui annoncent un déclin de 56 % des espèces, ainsi qu'une menace potentielle pour 50 espèces sur les 350 recensées. Une amélioration des connaissances est importante afin de mieux connaître et comprendre le déclin des syrphes.

Le déclin des pollinisateurs est donc fortement marqué en Europe et notamment en Wallonie et pour l'enrayer, il est important d'en connaître

les causes. La question est très complexe, mais cinq causes principales ont été identifiées : l'usage de pesticides, la fragmentation et la perte d'habitat, l'intensification agricole, le développement de maladies et les espèces invasives, ainsi que le changement climatique. C'est donc dans ces domaines qu'il faut agir pour garantir leur préservation !

Auteurs : Morgane Folschweiller & Maxime Drossart

Eclairage public : du neuf au niveau du signalement des pannes

Dans un souci d'efficacité et donc de rapidité de dépannage, les demandes d'intervention liées à l'éclairage public **sur le réseau communal** peuvent dorénavant être introduites (ET C'EST LA NOUVEAUTE) directement par les citoyens eux-mêmes, sur le site www.ores.net.

Cliquez sur : « Signaler un lampadaire en panne ».

L'application demandera d'encoder le numéro de support composé de 8 chiffres se trouvant sur le poteau (plaquette).



Néanmoins, comme toujours, les services communaux continueront à relayer les informations des citoyens et donc à encoder les pannes signalées. Il ne s'agit que d'un moyen supplémentaire de communication de l'information.

Aucun changement, par contre, en ce qui concerne les demandes d'interventions liées à l'éclairage public **sur le réseau régional**. Ce sont les services communaux qui collectent les informations et qui les transmettent aux services compétents du Service Public de Wallonie.

Nuit de l'Obscurité le samedi 10 octobre

Organisée depuis de nombreuses années par ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes www.ascen.be), la Nuit de l'Obscurité est devenue un événement incontournable en Belgique.



L'objectif ? Sensibiliser, le temps d'une soirée, les citoyens aux problématiques de la pollution lumineuse et aux gaspillages énergétiques liés aux éclairages excessifs ou inadaptés !

Cette année, en raison de la crise du Covid-19, la Commune de Sombrefe n'envisage pas d'organiser une manifestation publique, telle que l'observation des chauves-souris en 2019, dans le cadre de la Nuit de l'Obscurité.

Par contre, **nous encourageons vivement les citoyens, les entreprises et commerces locaux à se joindre à cette action le samedi 10 octobre prochain, en éteignant un maximum les éclairages dans et aux alentours des habitations, vitrines et bâtiments !**

En éclairant de façon plus raisonnée et plus raisonnable, vous participerez ainsi activement à la réduction de la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique !

Une utilisation plus efficace de l'éclairage nocturne est tout à fait possible, dans le respect de l'environnement et du développement durable.

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site dédié : www.nuitdelobscurite.be



Nuit de l'Obscurité

Samedi 10 octobre 2020

www.nuitdelobscurite.be

La pollution lumineuse : une pollution à part entière

Propreté publique : un véhicule 100 % électrique sillonne Sombrefe

La propreté publique à Sombrefe est un objectif important, mais un challenge tellement difficile.

Nous venons d'acquérir, grâce à un subside régional wallon, un petit véhicule 100 % électrique, que nous avons le plaisir de vous présenter au travers de cet article.

Le véhicule, utilisé par notre cellule propreté publique, sillonnera dorénavant les rues de notre entité avec comme but le ramassage des divers déchets abandonnés jonchant le sol.

Faisons en sorte, tous ensemble, que ce véhicule puisse circuler longtemps : n'abandonnez pas vos déchets sauvagement !!



Le CPAS de Sombreffe

Le rôle d'un CPAS est bien plus large que l'octroi d'une aide sociale ou d'un revenu d'intégration sociale.

Le CPAS développe ses activités aussi bien dans le champ professionnel et de l'emploi, que dans celui du bien-être, de la santé, de la culture ou du conseil aux personnes.

A Sombreffe, l'équipe du CPAS a mis en place une série de services destinés à apporter des solutions nouvelles aux besoins de la population.

Le CPAS de Sombreffe vous accueille, rue Haute, 7 à 5140 Ligny, **lors des permanences organisées les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les autres jours sur rendez-vous.**



- **Direction générale** : Monsieur Laurent FRERES prend ses fonctions à partir du 1er octobre 2020, suite au départ à la pension de Madame Christine MONJOIE) - Tél : 071/49.01.15
laurent.freres@cpas.sombreffe.be
- **Accueil administratif** : FRAIPONT Caroline – Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19
caroline.fraipont@cpas.sombreffe.be
- **Receveuse Régionale** : LALOUX Amélie - 071/49.01.14

• Service social

Chef de service : CHALLE Carole - 071/49.01.12 – carole.challe@cpas.sombreffe.be

Permanence : mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous :

o Pour Sombreffe : D'HOOGE Anne-Sophie - 071/49.01.11 – asd@cpas.sombreffe.be

o Pour Ligny et Boignée : DEVILLERS Gwenaëlle - 071/49.01.13 – gwenaelle.devillers@sombreffe.be

o Pour Tongrinne : HAVELANGE Philippe - 071/49.01.16 – philippe.havelange@cpas.sombreffe.be



- **Allocation de chauffage** (mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00) : CHALLE Carole - 071/49.01.12 – carole.challe@cpas.sombreffe.be

- **Compteur à budget** : station de chargement et de paiement d'électricité au CPAS

- **Distribution de repas à domicile** : 071/49.01.10

- **Mobisocial** (pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion ou ne peuvent se déplacer seules, ce service permet de vous conduire à des rendez-vous médicaux, faire vos courses, ...) : FRAIPONT Caroline – Tél : 071/49.01.10 – 0494/43.45.56



- **Easy-e-Space** (EPN du CPAS – Gratuit et ouvert à tous) : FURLINI Pascale – 071/89.18.00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00 – mercredi de 13h30 à 16h00 réservé aux enfants)



- **Repassage "La Manne à Linge" et vêtements de seconde main "Le Fourre-tout"** : rue Gustave Fiévet, 38 à 5140 Sombreffe – 0495/89.11.95 – Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

- **Énergie** : GOFFAUX Pascal, tuteur énergie – tuteur.energie5140@gmail.com

- **Insertion sociale** : 071/49.01.10



- **Job coaching** (le lundi et jeudi uniquement sur rendez-vous) : PIZZUTO Lorena - 071/49.01.14 – lorena.pizzuto@sambreville.be

- **Médiation de dettes** (le lundi sur rendez-vous) : GREGOIRE Léa - 071/49.01.12 – lea.gregoire@greasur.be

- **Logements sociaux pour les aînés « Les Merlettes »**, rue Chasse-Lion à Sombreffe : 071/49.01.10



Coordonnées de contact du CPAS

Rue Haute, 7 à 5140 LIGNY - Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19

Mail : info@cpas.sombreffe.be – Site Internet : www.sombreffe-cpas.be



Avez-vous droit à une allocation de chauffage ?

Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants ?

- le gasoil de chauffage, le pétrole lampant (type c) ou le gaz propane en vrac

Attention, pas pour :

- le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville
- le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne



Vous appartenez à une des catégories suivantes ?

1^{ère} catégorie : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité

- VIPO ou : veuf ou veuve, invalide, pensionné(e) ou orphelin
- enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée
- chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans
- bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA)
- bénéficiaire d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée
- bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)
- bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration
et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^{ème} catégorie.

2^{ème} catégorie : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts¹ imposables de votre ménage est :

- inférieur ou égal à **19.566,25 €**
- augmentés de **3.622,24 €** par personne à charge².



3^{ème} catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes **ou** d'une médiation de dettes **et** le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.



¹ Si vous êtes propriétaire de bien(s) immobilier(s) autre(s) que celui que vous occupez, des règles particulières de calcul vous seront appliquées.

² Par personne à charge on entend un membre de la famille qui dispose des revenus annuels nets inférieurs à € 3.330,00 (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

Alors, vous avez droit à une allocation de chauffage !

- Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et la catégorie à laquelle vous appartenez.
- La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.
- Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.
- Par période de chauffe et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.
- Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210,00 €.

Où et quand introduire votre demande ?

- Après du CPAS de votre commune
- et dans les 60 jours de la livraison



Quels documents devez-vous communiquer ?

Vous devez au moins communiquer les documents suivants :

- une **copie de la carte d'identité** du demandeur
- une **copie de la facture ou du bon de livraison**
- lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une **attestation du propriétaire ou du gestionnaire** avec le nombre de logements concernés par la facture
- pour la catégorie 3, une **copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur**

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances, ainsi que celles des membres qui composent votre ménage.

Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Pour plus d'informations :



- adressez-vous au CPAS de votre commune
- téléphonez au n° de téléphone gratuit du Fonds chauffage : 0800/90.929
- ou consultez leur site web : www.fondschauffage.be.



Les montants des seuils de prix mentionnés valent sous réserve d'une indexation éventuelle.



L'avis des groupes politiques



Cette rubrique est ouverte aux groupes politiques représentés au sein du Conseil communal. Chaque groupe représenté a l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence.

Les articles doivent porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal).

Ils ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit, ni porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Ils doivent également respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles), mentionner nominativement leur(s) auteur(s) et être signés par la majorité des membres du groupe politique porteur du texte.

Rater le coche d'une belle économie !

Depuis des mois, notre Commune est ébranlée par le COVID. Il faut être réaliste, ce virus ne sera pas sans conséquence sur notre économie locale. Ne parlons même pas de notre trésorerie communale qui n'était déjà pas des plus glorieuses, cette situation trouvant notamment son origine dans la tendance exacerbée des autres niveaux de pouvoir à « mettre sur le dos » des communes de nombreuses compétences sans en assurer le financement.

Durant la période de confinement, certaines communes ont eu la « bonne idée » de placer certains agents en chômage « COVID » vu la diminution drastique des activités, tout en versant un complément salarial (exonéré d'ONSS) aux personnes concernées afin qu'il n'y ait pas de perte de rémunération chez les travailleurs... Pour l'employeur, cette « bonne idée » représentait une économie réelle puisqu'une partie importante des rémunérations a pu être économisée et prise « en charge » par le fédéral sous la forme d'allocations de chômage. Pour une fois, il était possible d'inverser les rôles... Une occasion à ne pas rater !

Notre Commune n'a pas fait ce choix sans doute pour des considérations diverses, mais dans le contexte très difficile actuel, il n'y avait pas de scrupule à avoir ! Approximativement 130.000 euros, voilà le montant qui aurait pu être économisé et réinvesti dans le plan de relance économique mis en place par la majorité. A méditer en cas de reconfinement...

Marc LALOUX, Conseiller communal DÉFI

Pour un environnement résilient

Comme chacun de nous, jardins, champs et forêts souffrent des canicules à répétition. Or, il est possible de les rendre plus résilients et nous pouvons tous lutter concrètement contre les changements climatiques.

Pour les champs, nous pouvons passer d'un système assurantiel (indemnisation des agriculteurs pour les dégâts de la sécheresse) à des pratiques agro-environnementales adaptées aux changements climatiques. Nos forêts résisteront mieux si elles sont plus diversifiées (arrêt des monocultures).

Nous aussi, nous pouvons faire entrer notre jardin en résistance contre la canicule :

- planter des arbres d'espèces peu gourmandes en eau ou résistantes à la sécheresse ;
- ne pas tondre l'herbe à ras, ni partout, car la température au sol d'un gazon coupé court peut être 10° supérieure à celle d'un pré fleuri ;
- modérer la consommation d'eau, pour éviter des restrictions plus larges ;
- innover sans crainte de revaloriser des pratiques anciennes ou venues de régions plus méridionales ;
- échanger sur les innovations mises en place et les évaluer.

Il y a ceux qui nient les changements, les défaitistes, et ceux qui veulent rebondir et s'adapter. Ecolo espère que la commune de Sombrefe prendra sa part de responsabilité dans la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques, tout bénéfice pour notre qualité de vie.

Ecolo

(V. Delporte, E. Van Poelvoorde, F. Halleux, D. Hallet)



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 9 novembre 2020 ? Dans ce cas, merci d'envoyer les informations, **au plus tard le 5 octobre 2020**, par mail à info@sombrefe.be en mentionnant en objet « Bulletin communal – L'avis des groupes politiques ».



Expressions citoyennes



Cette rubrique est ouverte aux citoyens de l'entité et leur offre l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence.

Les articles ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit et porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Par ailleurs, les articles doivent :

- rester courtois et faire preuve de retenue (s'exprimer sans excès et avec bienséance) ;
- porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal) ;
- respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles) ;
- être signés et indiquer clairement le nom et le prénom ainsi que les coordonnées de leur auteur.

L'Administration communale se réserve le droit de ne pas publier les articles (en tout ou en partie) qui ne respecteraient pas l'une des dispositions précisées ci-dessus.



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 9 novembre 2020 ? Dans ce cas, merci d'envoyer les informations, **au plus tard le 5 octobre 2020**, par mail à info@sombreffe.be en mentionnant en objet « Bulletin communal – Expressions citoyennes ».



Merci au CPAS de Sombreffe !

Je tiens à remercier le CPAS pour les services qu'il propose et rend.

Etant moi-même, comme la personne avec qui je vis, une personne à haut risque par rapport au Covid-19, je me suis adressé au CPAS de Sombreffe, conseillé en cela par un ami responsable du service. Nous sommes obligés de respecter les consignes de sécurité de la manière la plus stricte et tous les jours un repas dont nous apprécions tout à fait la composition et le goût nous est servi. En plus, dès que nous le demandons, le CPAS fait les courses à notre place.

Nous ne pouvons que louer et remercier les membres du CPAS et les bénévoles pour les bons soins qu'ils apportent durant ces temps difficiles, cela avec une grande gentillesse, dévouement et bonne humeur. Bravo !

Herman Moonen, Sombreffe

Chers Elus, moi aussi je suis inquiet...

Je suis inquiet de constater que de trop nombreux automobilistes assimilent nos routes de campagne au circuit de Spa-Francorchamps et s'y comportent, selon les générations, comme Fangio ou Hamilton sans malheureusement disposer de la maîtrise du volant de ces illustres compétiteurs ! Certains d'entre eux prennent leurs virages à la corde, d'autres s'imaginent sans doute en Angleterre et occupent la voie de gauche en pleine (in)conscience !

En outre, le respect des limitations de vitesse est, pour beaucoup d'entre eux, le cadet de leurs soucis. C'est ainsi que certains éventrent la façade d'une maison, en envoyant les occupants aux soins intensifs ou se retrouvent dans le fossé, par exemple.

Ce n'est pas le splendide radar installé à la Chaussée de Nivelles, visible à 3 kilomètres à la ronde et à la rentabilité plus que douteuse, qui est de nature à modérer les ardeurs de ces messieurs-dames car, à peine franchi, ils remettent les gaz !

Chers Elus, nos routes sont de plus en plus dangereuses et nous devons penser, notamment, à la sécurité de nos enfants et tout mettre en œuvre afin d'inciter les conducteurs de tout type d'engins au respect des limitations de vitesse !

Vous disposez de moyens de sauver des vies. Nous comptons sur vous !



François Ruchenne, Sombreffe

La vie des associations

Envie de marcher... Avec d'autres ?

Rendez-vous Place du Stain à 9h45, les **1er et 3ème mardis du mois**. Nous marcherons dans Sombreffe et les environs proches pendant plus ou moins 2 heures (entre 6 et 8 km).



Renseignements : M-C. Mehagnoul - 0470/56.81.27 ou me-hagnoul1955@gmail.com.

Sentiers Sombreffois



Comme chaque année, la semaine des sentiers est organisée la 3ème semaine d'octobre en Wallonie. C'est dans ce cadre que le groupe Sentiers Sombreffois vous convie à la seconde Journée des sentiers Sombreffois, le **18 octobre 2020**. Bloquez dès à présent la date dans vos agendas.

Cette année étant un peu spéciale, nous proposerons le dimanche 18 octobre, 2 balades balisées, une de 10 km et l'autre de 6 km. Ces balades vous permettront de (re)découvrir des sentiers qui ont été réhabilités ou aménagés au cours de cette année. Les départs seront possibles de 9h à 15h.

Cette journée permettra également, dans le respect des règles sanitaires, le lancement de nouveaux projets autour des sentiers : réhabilitation de sentiers et lancement du projet « Fan de mon sentier ».

Au vu des incertitudes actuelles, nous vous tiendrons informés des détails pratiques de l'organisation de cette journée sur notre site www.sentiers5140.be, via Facebook [sentiers5140](https://www.facebook.com/sentiers5140) ou par voie d'affichage.

Pour être certains d'être informés, inscrivez-vous à notre lettre d'information, par mail à l'adresse sentiers5140@gmail.com.

NB : En attendant de vous revoir, profitez des balades que nous proposons sur le site www.sentiers5140.be/sebalader. Elles vous permettront de parcourir nos campagnes à la découverte de nos paysages et de notre patrimoine.

A découvrir : l'Espace Livres



La bibliothèque publique de Sombreffe
Une initiative citoyenne soutenue par la Commune

à la Maison Multiservices, rue Haute, n° 5 à Ligny
Salle Château-Chinon

Ouvert tous les samedis
de 15h à 17h

près de 3000 livres de qualité
arrivage régulier de romans tout récents
plus de 500 livres pour les enfants.

Inscription : 3€ par famille
Emprunt : 20 cents/livre

www.espacelivres.be



L'association Wallonne de Tourisme Equestre asbl

L'association Wallonne de Tourisme Equestre, dont le siège se situe 8 rue du Tienne à 5140 Ligny, est une association de développement touristique reconnue par le Commissariat Général au Tourisme qui a pour but de faire la promotion du tourisme à cheval ou en attelage.

Nous créons des itinéraires pour cavaliers et pour attelages en Wallonie, nous fédérons des HIPPOgîtes, c'est-à-dire des hébergements (bivouac, gîtes, hôtels, etc.) pouvant assurer l'hébergement des chevaux et nous créons des itinéraires pour les relier entre eux.

Par exemple, sur la Commune de Sombreffe, nous avons « Le Relais de Charlinette » à Boignée d'où partent deux itinéraires :

- « La dernière victoire de Napoléon », itinéraire en boucle de 19 km à 80 % sur chemins de terre.
- « La Route Napoléon », qui mène via la plaine de Chassart, Villers-la-Ville et Ways à Waterloo, avec visite du Champ de bataille de Waterloo.

Tous ces itinéraires sont proposés sur le site www.awte.be et peuvent être obtenus gratuitement sous forme de descriptif écrit, de trace GPX pour GPS, ou tracé au fluo sur carte IGN 47/1-2 pour 10 € + frais d'envoi.

L'AWTE informe les cavaliers et meneurs d'attelage via la revue HIPPOnews, un bimensuel papier de 48 pages. Abonnement 30 €/an. www.hipponeews.be



Nicole de Jamblinne, Présidente.

Sombreffe en Transition

Ceci est l'histoire d'un jardin...

Sombreffe en Transition vous présente le jardin partagé de l'entité. Il se situe entre le 90 et le 92, rue Haute à Ligny.



Sabine Semal nous met à disposition ce terrain afin d'en faire un jardin communautaire.

Dès l'appel à candidature, de nombreux habitants se sont présentés pour participer : le jardin partagé allait naître !

En débroussaillant le terrain, divers matériaux sont apparus. Nous les avons utilisés pour l'aménagement du terrain.

Nous avons commencé petit, en délimitant 4 bacs avec des briques. Ils ont été garnis d'un fond de carton, de broyat de bois, de tonte d'herbe, et finalement de terre du jardin, du site ou fournie par de généreux contributeurs.

Nous avons planté de nombreuses plantes comestibles et mellifères (tomates, poivrons, courgettes, patates douces, physalis,...). Ainsi que de nombreuses fleurs et petits fruitiers (déjà présents sur le terrain).

Toujours dans l'esprit de récupération, nous avons monté une structure de collecte d'eau de pluie avec une ancienne porte de garage montée sur des madriers. Nous avons donc seulement acquis une cuve pour l'eau de pluie.

Chacun, du plus petit au plus grand participe à sa mesure, pour planter, arroser, soigner les boutures et bien sûr récolter. Récolte qui est bien sûr partagée entre tous les participants actifs.



Pour plus d'information,

vous pouvez nous contacter sur Facebook, ou via <http://sombreffe-en-transition.be/> ou par mail à info@sombreffe-en-transition.be.

Le Local Récup' Solidaire



Nouveau nom, nouveau logo, nouveau local, activités identiques, horaires et lieu inchangés !

Nous l'attendions... un nouveau local vous est désormais accessible.

La salle « Ravel » est un bel espace convivial où vous pourrez choisir parmi de nombreux dons ce qui vous est utile ou ce qui vous ferait plaisir.

Les bénévoles : Laetitia, Béatrice, Marie-Line, Anne, Michael et Marie-Hélène vous accueilleront avec sourires et masqués !

Vous l'avez compris : masque obligatoire, venir seul(s), 2 à la fois dans le local, sens unique, gel et désinfection prévu.

Donner plutôt que jeter !

Eviter le gaspillage et faire plaisir !

Faciliter l'entre-aide et les liens sociaux : créer des liens.

Assurer la réception, le tri et le stockage des dons en vue de redistribuer.

Permanence

Abonnement annuel de 4 € par ménage (participation frais de fonctionnement des 2 locaux)

- lundi de 12 à 14h
- jeudi de 10 à 12h
- 2ème et 4ème samedi de 10 à 12h

RECEPTION des dons UNIQUEMENT sur RDV avant ou après les permanences dans la salle les HURCHETS, Allée de Château Chinon – 5140 Sombreffe

Soutenue par le Plan de Cohésion Social de la Commune de Sombreffe, notre association, outre le local et la réception de dons, organise :

- **3 donneries « vivantes » : fin avril, début décembre et fin août ;**
- **ainsi qu'un Repair Café** : Salle 1815 - rue Haute 5 à Ligny, le 1er samedi du mois, de 14h à 17h (sauf juillet, août, janvier).

Contact : lelocalrecupsolidaire@gmail.com et groupe Facebook « Le Local Récup' Solidaire »

L'été avec l'asbl Oxyjeunes : ça s'est passé à Ligny !

Ce mois d'août, nos infrastructures de Ligny ont accueilli les stages hauts en couleurs de l'asbl Oxyjeunes.

En collaboration avec la Commune, les enfants ont passé trois semaines sous le signe de l'amusement et de la détente. Au programme, entre autres : découverte des ruches de l'entité, initiation au cirque, sensibilisation au tri des déchets, création de cosmétiques « maison » et beaucoup de grands jeux !

Merci à la coordinatrice Emelyne et à son équipe pour la qualité des animations proposées !



Les Petits Chanteurs de Sombreffe

Chorale d'enfants ouverte à tous, membre du Mouvement A cœur Joie

- Dès la 3ème maternelle : le mardi à 15h30
- A partir de la 3ème primaire, le mardi à 16h
- A l'église de Boignée.

Infos et inscriptions : Charlotte Messiaen 0476/282.375
charlotte.messiaen@gmail.com



Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers

En raison de la crise sanitaire actuelle et sur proposition du Collège communal, les avertissements extraits de rôle relatifs à la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers - forfait 2020 et levées 2019 - seront expédiés durant la 1er semaine de novembre 2020.



TRANSMETTRE plutôt que jeter !



COLLECTE DE JOUETS

EN BON ÉTAT, À L'EXCLUSION DES
PELUCHES ET JOUETS À PILES

Samedi 17 octobre

dans votre
recyparc

LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES



Agenda des activités



Plus d'infos sur les activités reprises ci-après dans le présent Bulletin, sauf mention contraire.

- 16/09 : Présence du **BDbus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- 19/09 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-13h)
- 03/10 : Reprise des activités de l'**atelier d'éveil musical** à la MMS de Ligny, de 9h30 à 11h30
- 03/10 : **Repair Café** à la MMS de Ligny, Salle 1815, de 14h à 17h
- 05/10 : **Date limite d'envoi des articles** pour insertion dans le bulletin communal n°158
- 10/10 : **Nuit de l'Obscurité**
- 13/10 : **Présence du recyparc MOBILE** place Baudouin 1er à Sombreffe (9-12h) et Place de Damvillers à Ligny (13h-16h)
- 17/10 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-13h)
- 18/10 : **Journée des sentiers Sombreffois**, de 9h à 15h
- 21/10 : Présence du **BDbus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- Du 09 au 12/11 : **Distribution du bulletin communal** n°158 dans les boîtes aux lettres de l'entité
- 07/11 : **Repair Café** à la MMS de Ligny, Salle 1815, de 14h à 17h
- 11/11 : **Cérémonie patriotique** à 11h à Tongrinne sur inscription préalable au 071/827.427
- 13/11 : Date limite d'inscription des citoyens à la collecte des déchets d'élagage organisée du 16 au 20/11/2020
- 15/11 : **Concert inaugural des orgues restaurées** à 17h, église de Sombreffe
- 18/11 : Présence du **BDbus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- 28/11 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-13h)

Retrouvez d'autres activités programmées sur notre site www.sombreffe.be



Attention

Cet agenda des activités n'est pas exhaustif et est établi sur base des informations transmises à l'Administration communale. Vous souhaitez faire paraître une activité dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 9 novembre 2020 ? Merci d'envoyer les informations, **au plus tard le lundi 5 octobre 2020**, par mail à info@sombreffe.be en mentionnant en objet « Bulletin communal - Agenda ».



Numéro d'appel gratuit et anonyme
Ouvert 7j/7 de 10h00 à 24h00
Enfants, Adolescents, Parents et Professionnels

"J'ai besoin de parler ..."
"J'ai besoin qu'on m'écoute ..."
"J'ai des questions ..."
"J'en ai marre de ..."
"Est-ce normal de ..."

103
Ecoute-Enfants

<https://www.103ecoute.be/>
f 103 Ecoute-Enfants



Magasin d'aide et de soins à domicile à Gembloux

Conseils techniques et solutions sur mesure

- Matériel médical moderne
- Hygiène corporelle & incontinence
- Mobilier de maintien à domicile (séjour, chambre, salle de bain, cuisine)
- Conseil de nos spécialistes bandagistes, ergothérapeutes, et kinésithérapeutes
- Aide à la constitution de votre dossier AViQ

N'HESITEZ PAS A NOUS RENDRE VISITE OU A NOUS CONTACTER !



AIDES THERAPEUTIQUES POUR RESTER ACTIF/VE



Attelles pour muscles et articulations
Bas de compression et de contention
Chaussures et semelles thérapeutiques et orthopédiques

FUTURES MAMANS



Ceinture de soutien Physiomat

Coussins de confort et d'allaitement



 **facilavita**

+ 32 81 21 01 54

contact@facilavita.com

www.facilavita.com

Chaussée de Tirlemont n°20
5030 Gembloux

 [@facilavita](https://www.facebook.com/facilavita)

Livraison à domicile



ART QUENTIN

Chauffage et sanitaire
Entretien - Dépannage
Montage
Installateur agréé

VIESMANN

rue du Docq, 52 - 5140 Tongrinne

0472 69 56 24

artquentin.chauffage@gmail.com



Pecorella SRL

071/88.90.49

TOITURE
MAÇONNERIE
OSSATURE BOIS

 pecorella.sa@pecorella.be





LE PAIN D'ANTAN



GEMBOUX
142, CHAUSSÉE DE NAMUR
TÉL.: 081 611 600

WIERDE
97, RUE DE JAUSSE
TÉL.: 081 588 883

www.lepaindantan.be



Soins à domicile et prise de sang

**PANSEMENT
SOINS A DOMICILE
PRISE DE SANG - INJECTION**

Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 7h à 9h
et sur rendez-vous le samedi

☎ **0497 39 37 65** (INAM) 42533486408
🏠 69 Chaussée de Nivelles 5140 Sombreffe



**FUNÉRAILLES
PHILIPPART**
SOMBREFFE

FUNÉRARIUM
ASSURANCE DÉCÈS
ARTICLES FUNÉRAIRES

071/876.999 | 0475/867.682
LESFUNERAILLESPHILIPPART.BE

CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 5
5140 SOMBREFFE

Ann B.
by Marie

Votre boutique de prêt à porter pour dames.

Grand'Rue 66
Gembloux
081 61 07 72

www.annbbymarie.be

Ouvert du mardi au samedi
de 10 à 18h
et le lundi sur rendez vous

Brasserie *Blocry Sonia*

livraison à domicile dans votre région

Chaussée de Nivelles, 117 B
5140 SOMBREFFE.
GSM 0495/893623
soniablocry@hotmail.com

TEL \$ FAX : 071/888.750 - 071/888.477



François-Xavier DUMONT
Chée de Gembloux, 73 - 5140 Tongrinne (Sombreffe)
Tél.: 071 88 64 90 • Gsm: 0475 41 08 42
Fax: 071 88 50 12
E-mail: info@dumotec.be
www.dumotec.be



DUMOTEC
CHAUFFAGE CENTRAL

Distributeur agréé
VIESSMANN

Mr. Bricolage
On peut compter sur lui.

Le lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

Le samedi de 8h30 à 18h

Le dimanche de 8h30 à 12h

SOMBREFFE

chaussée de Gembloux, 31

Tél. **071 88 52 66**